

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

D190613-05

L'an deux mille dix-neuf, le 13 juin, le Conseil municipal de la Commune de MONTMEYRAN, dûment convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard BRUNET, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 juin 2019

Présents : Bernard BRUNET, Xavier CHOVIN, Annabelle DUPRET, Elodie GRASSOT, Jean-Paul HENOCQ, Hervé HODCENT, Alain JUVENTIN, André KEMPF, Claire LOROUE, Pierre LOUETTE, Olivier ROCHAS, Alain TERRAIL, Laurent TERRAIL, Isabelle VATANT

Excusés : Eveline DAVIN (procuration à Alain TERRAIL), Gaëtan KONIECZNY, Jocelyne MANDAROUX, Lucette NURIT (procuration à Bernard BRUNET)

Secrétaire de séance : Xavier CHOVIN

OBJET : Finances – Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage du Département à la commune pour l'aménagement des Genceaux

Vu le code de la commande publique notamment son article L2422-5,

Vu le règlement départemental de voirie approuvé le 28 novembre 2011,

Considérant que les aménagements des routes départementales en zone agglomérée sont soumis à une double maîtrise d'ouvrage :

- La commune qui est propriétaire d'ouvrages implantés sur le domaine public départemental
- Le Département qui reste le propriétaire du domaine public routier départemental

Considérant la nécessité de réaliser des travaux sous maîtrises d'ouvrage départementale et communale sur l'avenue des Genceaux (partie agglomérée de la RD 538A)

Considérant que le Département souhaite, pour simplifier les procédures, transférer à la commune sa maîtrise d'ouvrage pour réaliser, en son nom et pour son compte, les parties de l'opération relevant de sa maîtrise d'ouvrage,

Le conseil municipal, décide :

- ✓ D'approuver la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre le département de la Drôme et la commune de Montmeyran
- ✓ d'autoriser le maire à signer la convention et tous actes afférents

Sens du vote	
Conseillers-ères présent-e-s	14
Conseillers-ères représenté-e-s	2
Ayant voté pour	16
Ayant voté contre	0
S'étant abstenu-e-s	0

Pour extrait conforme

Fait à Montmeyran, le 14 juin 2019

Le maire

